

## Les réalisations

Quelques chiffres au 31 décembre 2009, après deux ans de fonctionnement :

- ▶ plus de 200 actions ont été validées sur l'ensemble du bassin,
- ▶ pour un montant total de 24 millions d'euros environ,
- ▶ dont 69 % de subventions publiques apportées par les signataires du plan Loire et la commission européenne auxquels il faut ajouter 12 % des départements.

## Quelques exemples

- ▶ les actions de reconquête de milieux aquatiques et des milieux associés dans le cadre d'un contrat pour la préservation de zones humides du haut bassin versant lozérien de l'Allier,
- ▶ le lancement d'une étude pré-opérationnelle à la restauration et l'entretien du milieu humide et du réseau hydrographique sur les basses vallées angevines en vue notamment de la protection des populations de râles des genêts,
- ▶ le programme pluri partenarial de préservation et de gestion de la dynamique fluviale et des zones humides du Val d'Allier en Auvergne,
- ▶ la restauration de bras secondaires et de boires dans le cadre du contrat restauration entretien « annexes fluviales » en Pays de la Loire,
- ▶ la mise en place d'un observatoire régional des plantes envahissantes en région Poitou-Charentes,
- ▶ la réalisation d'une étude diagnostic des ouvrages situés sur les trois quart de la rivière Mayenne afin de définir un programme de travaux pour faciliter le passage amont/aval des poissons migrateurs,
- ▶ Le recensement et la valorisation des témoins naturels, humains et de la dynamique fluviale sur l'Allier en Bourbonnais.



© G. RICOU - Fédération de la Pêche 37

## Informations pratiques



Pour toute information sur le volet « Eau, espaces, espèces » du plan Loire, vous pouvez contacter :

Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Lucien MAMAN,  
lucien.maman@eau-loire-bretagne.fr  
Tél. : 02.38.49.75.55  
www.eau-loire-bretagne.fr

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels  
Benoit JEHANNET ou Pascal DANNEELS,  
benoit.jehannet@enf-conservatoires.org  
pascal.danneels@enf-conservatoires.org  
Tél. : 02.38.24.55.00 - Fax : 02.38.24.55.01

Ou consulter le site internet du Plan Loire : [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr) sur lequel vous trouverez notamment les dernières actualités, l'agenda des manifestations du bassin de la Loire, des documents téléchargeables par plate-forme mais aussi la dernière version téléchargeable du dossier de demande de financement à compléter.

Votre projet répond aux critères de la plate-forme, prenez contact avec vos correspondants locaux dans les services de la préfecture de votre région (SGAR), de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la direction régionale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou encore du conseil régional.

l'Europe  
**s'engage**  
dans  
le bassin de la Loire

avec le FEDER



PLAN  
LOIRE  
GRANDEUR NATURE

Eau, espaces, espèces



Edition décembre 2009

Imprimerie PREVOST OFFSET : 02 38 54 44 89 - Adhérent IMPRIM'VERT

Source FCEN 2009



## Les enjeux

Le bassin de la Loire, des sources à l'estuaire, est constitué de corridors fluviaux et de leurs territoires adjacents, étroitement liés du point de vue naturel, paysager et culturels.

Les acteurs du bassin de la Loire se sont concertés pour valoriser durablement ces territoires. Pour cela, ils ont associé réalisme économique et respect des équilibres humains, naturels et patrimoniaux.

C'est l'objet de la troisième phase, de 2007 à 2013, du plan Loire grandeur nature, instauré en 1994.

Les enjeux du plan Loire sont déclinés à travers six grands thèmes d'intervention ou « plates-formes ». L'une d'elles répond spécifiquement à l'enjeu de préservation de la ressource en eau, des espaces naturels et des espèces.

Elle vise en particulier à répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés par le Sdage Loire-Bretagne, et aux enjeux de préservation de la biodiversité des politiques publiques nationales et territoriales (Natura 2000, Grenelle de l'environnement, schémas et contrats territoriaux,...).



© F. NOEL - IPO Arpiau

## Les priorités

La mise en œuvre de la plate-forme « Eau, espaces, espèces » a retenu plusieurs grandes priorités :

- ▶ préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique et la qualité écologique des têtes de bassin,
- ▶ préserver et restaurer la diversité biologique des vallées alluviales, des têtes de bassin et des sites à forts enjeux patrimoniaux en lien avec le réseau Natura 2000 notamment,
- ▶ préserver et restaurer l'espace de mobilité de la Loire et ses affluents comme l'Allier et la Loire bourguignonne,
- ▶ poursuivre la restauration de la gestion durable des grandes vallées alluviales,
- ▶ renforcer les stratégies de lutte contre les plantes invasives et la mise en réseau des acteurs concernés,
- ▶ sauvegarder les espèces de poissons grands migrateurs et améliorer leur migration,
- ▶ accompagner et faciliter les échanges d'expériences et la sensibilisation dans la gestion des zones humides et des vallées alluviales.

## L'organisation de la plate-forme

L'agence de l'eau Loire-Bretagne coordonne et pilote la plate-forme « Eau, espaces, espèces » avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, pour :

- ▶ promouvoir les actions en faveur de thématiques prioritaires que sont les têtes de bassin versant, l'espace de mobilité et les plantes invasives,
- ▶ venir en appui des porteurs de projets pour favoriser la cohérence des actions, aider à l'émergence de dossiers, organiser des échanges et rencontres techniques, transmettre les informations auprès des maîtres d'ouvrage et des acteurs de bassin.

Dans ce cadre, plusieurs séminaires techniques sont organisés régulièrement pour créer des lieux d'échanges entre

acteurs de bassin et porteurs de projets sur les thématiques retenues et des réalisations concrètes applicables à l'ensemble du bassin.

Par ailleurs, la mise en réseau des groupes de travail régionaux sur les plantes exotiques envahissantes permet de consolider et d'organiser une réelle stratégie de bassin contre ces invasions végétales.

L'office de l'eau et des milieux aquatiques appuie régulièrement l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur le thème prioritaire des poissons migrateurs.

## Les financements

Deux dispositifs complémentaires :

- ▶ un contrat de projets interrégional Loire (CPIER) signé entre l'Etat, les 9 régions du bassin, l'Etablissement public Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'un montant total de 260 millions d'euros,
- ▶ un programme opérationnel (PO) plurirégional Loire cofinancé par l'Europe via le FEDER Loire à hauteur de 33,8 millions d'euros.

Pour la plate-forme « Eau, espaces, espèces », 56 millions d'euros d'aides financières sont prévus sur les 6 ans du programme répartis par financeur comme suit :

- ▶ 8 millions d'euros de l'Etat,
- ▶ 20 millions d'euros de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- ▶ 4 millions d'euros de l'Etablissement public Loire,
- ▶ 21 millions d'euros des régions,
- ▶ 3 millions d'euros venant du PO FEDER Loire.

